

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Le 28 mars 2022 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	DUBOSCQ	David	A
PFEIFFER	Michel	P	LE THIMONNIER	Eglantine	Procuration à P. BESSIN
LEBRETON	Delphine	P	PIGASSE	Nicolas	P
LEMESLE	Jean	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	Procuration à D. CAVELLEC
HENNEQUIN	Jocelyne	P	CAVELLEC	Didier	P
MASTELLOTTO	Laurent	P	LEGRAVEREND	Alain	Secrétaire de séance
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
DANGUY	Patrick	P	COUTANCEAU	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	Procuration à H. GUILLOTTE	POISSON	Jean-Marc	Procuration à J. HENNEQUIN
GUILLOIN	Sandra	Procuration à M. PFEIFFER	WLASNIAK	Philippe	P
LAINÉ	Pauline	P			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2022.

N° 1 – ENVIRONNEMENT

VALIDATION DU PROJET DE SAGE COTIERS OUEST COTENTIN

Loïc LECAPITAIRE, Animateur du SAGE-COC, présente le projet de SAGE ;

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant. Il établit un « projet commun pour l'eau ». Il décline à l'échelon local les objectifs majeurs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

C'est un document qui fixe les objectifs à atteindre, en prenant en compte l'ensemble des usages de l'eau, en identifiant et en protégeant les milieux aquatiques sensibles et en définissant des actions de développement et de protection des ressources en eau. Son objectif est de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau.

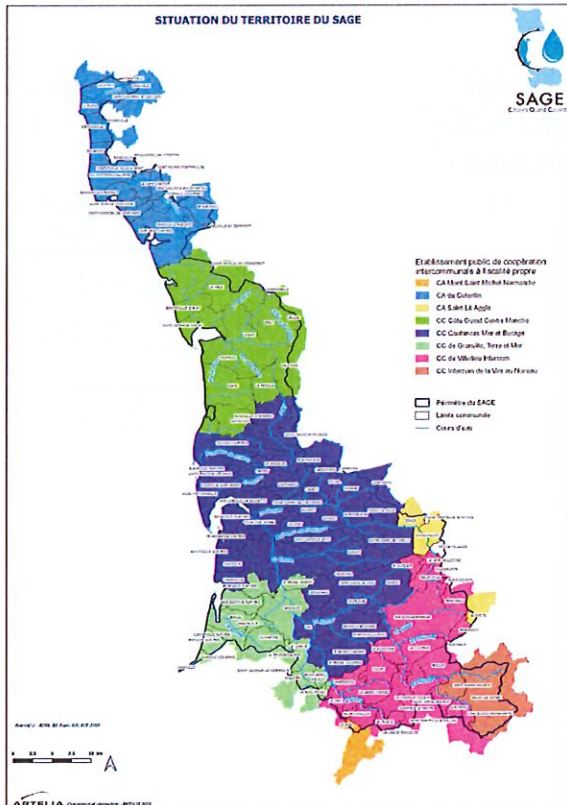
La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'État...) est primordiale dans l'élaboration de ce document.

Le périmètre du SAGE Côtiers Ouest Cotentin

L'arrêté préfectoral fixant le périmètre du SAGE Côtiers Ouest Cotentin date du 24 avril 2013. Le territoire du SAGE est situé au nord-ouest de la Normandie, entre le territoire du SAGE Douve-Taute au Nord-Est, celui de la Vire à l'Est, et celui du Sée et Côtiers Granvillais au Sud.

Il couvre l'ensemble des bassins versants hydrographiques compris entre le fleuve de La Vanlée au Sud ayant pour exutoire le Havre de La Vanlée, et le But au Nord. Il concerne 5 communautés de communes, 3 communautés d'agglomération et 119 communes, dont 117 communes du département de la Manche et 2 communes du département du Calvados.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022



Les enjeux du SAGE

Les enjeux liés à la gouvernance du SAGE :

- Améliorer la cohérence de la gouvernance territoriale pour une mise en œuvre efficace du SAGE

Les enjeux liés à la gestion quantitative de l'eau :

- Trouver un équilibre entre la ressource et les besoins en eau des populations, des activités et des milieux

Les enjeux liés à la qualité des masses d'eau :

- Concilier les activités économiques et la qualité de l'eau

Les enjeux liés à la qualité des milieux :

- Préserver les milieux aquatiques et naturels des atteintes liées aux activités humaines et améliorer leur gestion

Les enjeux liés aux risques d'inondation et de submersion :

- Anticiper le changement climatique et se protéger contre les risques d'inondation et de submersion.

- M. WLASNIAK demande comment est financé le SAGE

- M. LE CAPITAINE explique que le SAGE est financé par des fonds européens, le Région, l'AESN, le Département et les collectivités adhérentes.

- M. WLASNIAK s'étonne de ce « puzzle administratif ».

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

- M. GUILLOTTE rappelle que le SAGE est mené par Hervé GUILLE, qui est très investi dans les différentes problématiques de l'eau dans le Département. L'élargissement du périmètre au-delà de la C.M.B. et la prise en compte du bassin versant est le résultat d'une anticipation des enjeux de territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet de SAGE COC tel que présenté.

N° 2 – PERSONNEL

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ENTRETIEN DES BATIMENTS

M. le Maire expose que compte-tenu de la nouvelle répartition des locaux et de la nécessité de prévoir leur entretien, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (30 / 35), à compter du 1^{er} mai 2022.

[La Commission du Personnel a émis un avis favorable à cette proposition.](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 3 – PERSONNEL

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

M. le Maire explique que compte-tenu de l'augmentation de la surface des locaux de la mairie, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent chargée de leur entretien.

Temps de travail actuel 19,5 h / semaine

Temps de travail à compter du 1^{er} juin 2022 25 h / semaine

[La Commission du personnel a émis un avis favorable à cette proposition.](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 4 – PERSONNEL

RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

M. le Maire rappelle qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services municipaux, notamment pour les campings, les services techniques et le service animation.

En application de l'article L. 332-23 alinéa 2 du Code Général de la Fonction Publique, il est proposé d'autoriser M. le Maire à recruter le personnel nécessaire au fonctionnement des services pendant la période estivale.

[La Commission du Personnel a émis un avis favorable à cette proposition.](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

N° 5 – SDEM
RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. GUILLOTTE explique que les luminaires du secteur Rue de l'Eglise, Avenue Louis Périer et Rue Fernand Lechanteur présentent un défaut d'étanchéité précoce.

Certains éléments présentent une corrosion trop importante pour permettre le maintien de l'éclairage avec certitude.

Il est donc proposé de remplacer 10 points lumineux sur ce secteur. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 10 500 €, la participation de la commune s'élevant à 6 300 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider de la réalisation de ces travaux
- d'accepter la participation de la commune de 6 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 6 – CIMETIERE
CIRCULATION DES VEHICULES

M. GUILLOTTE rappelle que l'accès au cimetière en véhicule est actuellement toléré pendant la journée du samedi. Le portail d'entrée reste ouvert pour un accès libre entre 9 h 00 et 18 h 00.

Cette disposition devient difficile à maintenir. En effet, de plus en plus de véhicules circulent, au risque de provoquer des incidents dommageables.

Plusieurs dégradations ont été signalées ou constatées, tant sur les espaces publics (bordures, pelouses, etc...) que sur des sépultures.

Il convient donc de réglementer cet accès et de prévoir des solutions alternatives permettant aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite de visiter le cimetière dans des conditions acceptables.

M. GUILLOTTE propose que le cimetière soit interdit aux véhicules, en laissant la possibilité aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées d'y accéder sur demande auprès de la mairie.

Cette nouvelle organisation pourrait s'accompagner d'une mise à disposition de chariots, pour faciliter le transport des plantes.

Il est proposé que cette mesure soit effective à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. LEGRAVEREND)

ACCEPTE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

QUESTIONS DIVERSES

Consommations

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a chargé Mme LEBRETON de faire un bilan des consommations d'énergie des bâtiments communaux.

Mme LEBRETON confirme qu'elle réunira la Commission Transition Ecologique pour étudier les données recueillies et faire des propositions d'économie.

Ecole de Voile

M. PIGASSE demande où en est le chantier de rénovation de l'Ecole de Voile, suite au sinistre.

M. le Maire explique que le dossier est géré par la C.M.B. et qu'il fallait attendre les rapports des experts d'assurances pour avancer. Il annonce que les salles du 1^{er} étage pourront être accessibles pour la saison estivale. Il n'y a pas encore de décision pour le rez-de-chaussée. L'accueil du Club Nautique se fera donc probablement au 1^{er} étage pendant l'été.

Maison JUTTEAU

M. PIGASSE demande ce qu'il en est de la maison menaçant d'effondrement sur le promenoir.

M. le Maire explique que la dégradation du bâtiment s'est accentuée ces derniers jours, l'obligeant à faire intervenir la gendarmerie et les services techniques pendant le week-end pour sécuriser davantage le périmètre. Les experts doivent rendre leurs conclusions auprès des tribunaux dans quelques semaines.

Cette situation entraîne un retard important sur les travaux du promenoir.

Eglise

M. PIGASSE demande où en est le contentieux relatif au clocher de l'église.

M. LEMESLE explique que la dernière réunion d'expertise a eu lieu le 23 février 2022, qu'une prochaine réunion est prévue sous quinzaine.

M. le Maire confirme que les experts semblent d'accord sur leurs conclusions.

M. LEMESLE explique que la meilleure période pour refaire l'enduit est le printemps. Les travaux ne pourront donc pas se faire avant 2023.

Culture-Communication

Mme BESSIN informe le Conseil Municipal que la Commission Culture-Communication a élaboré un « Code de bonne conduite » pour l'utilisation des réseaux sociaux. Il sera proposé à la validation du Conseil Municipal prochainement.

Mariages

Mme BESSIN invite les conseillers municipaux à se proposer pour accompagner l'officier d'Etat-Civil lors des mariages.

Expositions

Mme BESSIN fait appel aux conseillers municipaux pour participer aux permanences lors de l'exposition des affiches de Jazz sous les Pommiers.

Réseau de bénévoles

Mme HENNEQUIN explique qu'un réseau de bénévoles « Ecoute et Cie » a été mis en place par le CCAS pour intervenir auprès des personnes âgées et/ou isolées. Les bénévoles se proposent d'accompagner les personnes qui le souhaitent aux bureaux de vote lors des prochaines élections.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Eclairage Public

M. GUILLOTTE annonce qu'il prévoit des modifications des horaires d'éclairage public pendant l'été, notamment en centre-ville et aux abords des bars et restaurants.

Il informe le Conseil Municipal que la réduction des périodes d'éclairage et la rénovation des luminaires ont permis une économie très sensible (31 % d'économie de consommation électrique).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire de Séance,


Alain LEGRAVEREND

Pour extrait conforme, le 30 mars 2022

Le Maire,


Christian DUTERTRE

